

Déclaration d'engagement

Je soussigné, XXX, confirme par la présente, que le registre fédéral central rec. le registre en / dans XX ne contient en ce qui me concerne aucune référence à une condamnation pour les infractions correspondantes à celles citées dans l'article 72a alinéa 1 phrase 1 des lois sociales – Huitième livre (SGB VIII) ou mentionnée dans la version en vigueur.

Je m'engage d'informer immédiatement l'association indépendante de toute condamnation suivant les dépositions susmentionnées.

Les infractions pénales suivantes sont énumérées actuellement dans l'article 72a alinéa 1 phrase 1 des lois sociales – Huitième livre (SGB VIII) :

- § 171 Violation du devoir d'assistance ou d'éducation
- § 174 Abus sexuel sur personnes à charge
- § 174a Abus sexuel des détenus, des internés en raison d'une ordonnance des autorités ou des malades et des personnes qui ont besoin d'aide

- § 174b Abus sexuel en abusant de l'autorité conférée par ses fonctions
- § 174c Abus sexuel en abusant d'un rapport de consultation, traitement ou d'assistance
- § 176 Abus sexuel sur les enfants
- § 177 Contrainte sexuelle, viol
- § 178 Contrainte sexuelle et viol entraînant la mort
- § 179 Abus sexuel sur des personnes incapables de résistance
- § 180 Encouragement des actes sexuels des mineurs
- § 180a Exploitation des prostituées
- § 181a Proxénétisme
- § 182 Abus sexuel sur des jeunes
- § 183 Actes exhibitionnistes
- § 183a Outrage public à la pudeur
- § 184 Distribution d'écrits pornographiques
- § 184a Distribution d'écrits pornographiques violents ou d'animaux
- § 184b Distribution, acquisition et possession d'écrits de pornographie infantile
- § 184c Distribution, acquisition et possession d'écrits de pornographie de mineurs
- § 184d Diffusion des spectacles pornographiques par la radio ou par les services médiatiques ou télévisés
- § 184e Exercice de la prostitution interdite
- § 184f Prostitution préjudiciable pour les mineurs
- § 225 Maltraitance à l'égard des protégés
- § 232 Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle
- § 233 Traite des êtres humains à des fins d'exploitation de la main d'œuvre
- § 233a Encouragement de la traite d'êtres humains
- § 234 Enlèvement
- § 235 Enlèvement des mineurs
- § 236 Traite des enfants

Lieu, date

Signature